DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/12-560-743 du 16/04/2012

NOTATION ADMINISTRATIVE DES DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE SEGPA DE COLLEGE AU TITRE DE L'ANNEE 2011-2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Principaux de collège dotés de SEGPA

Dossier suivi par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 06 - mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous demande de bien vouloir procéder à la notation des personnels cités en objet, au titre de l'année scolaire 2011/2012 au moyen de la notice individuelle transmise par courrier séparé.

I - PRINCIPES GENERAUX DE NOTATION

Les notes proposées s'établissent selon une cotation de 0 à 20 avec utilisation possible d'une première décimale.

1 - 1 PROGRESSION DES NOTES

En vue d'éviter des écarts de note entre fonctionnaires d'égal mérite exerçant dans les quatre départements de l'académie, il convient d'adopter une progression uniforme soit :

- progression annuelle maximale jusqu'à 19 : 0.4 point
  au delà de 19 : 0.2 point

1 - 2 - Par mesure de simplification administrative, les personnels concernés verront la note et l'appréciation proposée par vos soins validée au niveau rectoral, sous réserve du respect des modalités de progression des notes. Bien entendu, ils pourront saisir s'ils jugent opportun la commission consultative paritaire académique.

II - MODALITES PRATIQUES ET CALENDRIER DES OPERATIONS

2 - 1 - Les appréciations et la note seront portées par le chef d'établissement au cadre 4 de la notice administrative.

2 - 2 - L'encadré 5 est destiné au fonctionnaire concerné qui doit prendre connaissance de sa notice de notation et qui peut, s'il juge opportun formuler des observations.

2 - 3 - Vous devrez faire parvenir en retour et au plus tard le **LUNDI 18 JUIN 2012** directement au Rectorat, au bureau DIEPAT 3.02 les notices remplies.

Vous aurez préalablement :

- **Conservé 1 exemplaire pour l'établissement**
- **Remis 1 exemplaire à l'intéressé(e)**

Je vous remercie de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce dossier.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille